

JOURNAL MUNICIPAL/JUIN 2026

SAINT-RAPHAËL

VOTRE
VOIX

EST IMPORTANTE

VENEZ VOTER
EN GRAND NOMBRE



ÉLECTION MUNICIPALE

RAPPEL IMPORTANT

7 JUIN : VOTE PAR ANTICIPATION 12H-20H

14 JUIN : SCRUTIN 10H-20H

3^e VERSEMENT DE TAXES – 6 JUILLET



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc GOR 4C0

Téléphone : 418 243-2853

Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca

Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R.	418 243-3757
CPE Belle Enfance.....	418 243-3545
Chalet Intergénérationnel.....	418 243-2853
École La Source	418 243-2999
Maison Des Jeunes	418 243-3457
Permis de feu	418 243-2853
Pharmacie.....	418 243-2040
Bibliothèque	418 243-3437
Centre communautaire	418 243-2853
Édifice communautaire	418 243-2853
FADOQ Saint-Raphaël.....	418 243-2311

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

ÉDITIONS	DATES DE TOMBÉE	DISTRIBUTION
Juillet-Août	15 juin	Fin juin
Septembre	15 août	Fin août
Octobre	15 septembre	Fin septembre

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853** poste **105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël
Collaboration : Services municipaux et organismes
Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-Raphaël,

Vous serez bientôt invités à choisir la personne qui représentera la communauté au siège no 5 du conseil municipal de Saint-Raphaël. Je suis certain que vous saurez prendre une décision éclairée dans l'intérêt de la municipalité, et je souhaite bonne chance à toutes les personnes candidates.

Nous avons reçu un avis nous informant que l'église pourrait être mise en vente prochainement, en 2026. Il est important de savoir que, peu importe qui en deviendra propriétaire — la municipalité, un particulier ou un promoteur —, le bâtiment ne pourra plus être utilisé à des fins de culte. Le conseil prend ce dossier très au sérieux et souhaite réfléchir à la meilleure avenue pour l'ensemble de la communauté. Nous travaillons donc à organiser une rencontre

d'information avec les personnes concernées et avec vous, la population de Saint-Raphaël, afin d'échanger ouvertement et de répondre à vos questions.

Il est important de bien distinguer deux volets dans ce dossier : le bâtiment et le culte. Le conseil peut se prononcer, et éventuellement prendre une décision, au sujet du bâtiment. Cependant, en ce qui concerne le culte, la Loi 21 sur la laïcité ne nous permet pas d'intervenir. Nous vous inviterons donc bientôt à une soirée d'information où la date et le lieu vous seront annoncés.

Lors de la séance de juin, nous vous présenterons une première version d'un projet d'envergure en loisirs et en infrastructures que nous pourrions avoir la chance de réaliser grâce à un nouveau programme.

Je le précise toutefois : il s'agit encore d'une possibilité. Nous espérons que vous serez au rendez-vous.

Je vous souhaite un très beau début d'été et je vous invite à profiter de la saison en toute prudence.

Votre maire, Richard Thibault



Municipalité de
Saint-Raphaël

**RAPPEL
IMPORTANT**



3^e versement de taxes : 6 juillet

Pour toutes questions, contactez Valérie Bergeron,
adjointe à la direction, au 418 243-2853 poste 102
ou à comptabilite@saint-raphael.ca

Modes de paiement acceptés:

- Directement sur le site de votre institution financière ;
- Au comptoir de service des institutions financières ;
- Par chèque :
 - Par la poste ou déposé dans la chute à courrier du bureau municipal ;
- En personne :
 - Au bureau municipal durant les heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (argent comptant, débit et/ou chèque).

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

LES MERCREDIS DE
16H À 19H
ET
LES SAMEDIS DE
8H À 12H



Nouvelle boîte aux lettres au bureau municipal

Nous souhaitons informer les citoyens qu'une nouvelle boîte aux lettres a été installée sur la façade du bureau municipal. Vous pouvez désormais y déposer vos documents et correspondances en tout temps, de façon simple et sécuritaire.

19



AVIS

Veillez prendre note que, les demandes de fermeture/ouverture de valve d'eau seront effectuées uniquement du **lundi au jeudi**.

Toutefois, en cas d'**urgence**, les interventions pourront être réalisées en dehors de ces journées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Des visites d'inspection seront effectuées sur l'ensemble du territoire durant la période du **18 mai au 15 juin**.

Pour toute information :
418-243-2853 poste 107



Municipalité de
Saint-Raphaël



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

par
CITAM

La municipalité de Saint-Raphaël utilise le système d'alerte automatisé **CITAM** afin d'informer ses citoyens, dans un court délai, des situations d'urgence ou d'incident concernant la sécurité civile.

Le système automatisé peut vous rejoindre de trois (3) façons:

- Message vocal téléphonique
- Courriel
- Message texte (SMS)



La Municipalité utilisera le système pour vous avertir des situations suivantes:



Avis d'ébullition ou de non-consommation d'eau



Tout autre sinistre ou incident concernant la sécurité civile



Arrêt temporaire du service d'aqueduc



Activités des Loisirs de Saint-Raphaël



Travaux publics ou entrave à la circulation



Avis d'élection

Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec la municipalité de Saint-Raphaël au **418-243-2853** ou par courriel à **info@saint-raphael.ca** en prenant soin de nous laisser **votre nom, votre adresse ou numéro de matricule, numéro de téléphone principal ou numéro de téléphone cellulaire** ainsi que **votre courriel**.

FÊTE DE LA PÊCHE

SAMEDI 6 JUIN 2026

9H À MIDI

SUR
INSCRIPTION

DOMAINE TERRE-EAU
SAINT-RAPHAËL
2, RANG SAINTE-
MARIE-ANNE

INSCRIPTIONS :

LOISIRS@SAINT-RAPHAEL.CA

2 POISSONS DE MOYENNE TAILLE OU 1
GROS (12PO ET +) PAR ADRESSE

FORMATION NO 2 EN HUMOUR AVEC DANO!



TECHNIQUES HUMORISTIQUES

- COMMENT PERFORMER DEVANT PUBLIC • TRUCS D'IMPRO • MONTER UNE BLAGUE À PARTIR DE RIEN • HUMOUR 101
- L'HUMOUR DANS VOS VIES



**POUR LES
12 À 18
ANS!!**



**7 JUIN
2026
9H À 11H30**

AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
DE SAINT-RAPHAËL

IS\$ seulement!!!

**INFO@SAINT-RAPHAEL.CA
POUR INSCRIPTION**

**SI VOUS AVEZ MANQUÉ LA
1ÈRE FORMATION UN
RÉSUMÉ VOUS SERA
OFFERT. LA 3IEME
FORMATION, LE 26 JUIN,
SERA SOUS LA FORME D'UN
SPECTACLE D'HUMOUR SUR
UNE BASE VOLONTAIRE**

ST-RAPHA-HA-HA-ËL EN HUMOUR

VENDREDI 26 JUIN 2026
À 19H SEULEMENT 5\$ À
LA PORTE

**4 HUMORISTES DE LA
RELÈVE DE BELLECHASSE
ET UN HUMORISTE INVITÉ,
L'EXCELLENT :**

ETIENNE DANO

**AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE
ST-RAPHAËL 104 RUE DU FOYER
SERVICE DE BAR SUR PLACE POUR
LES 18 ANS ET +**

info@saint-raphael.ca



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport mensuel des actions de la sécurité publique au conseil municipal et à la direction générale – AVRIL 2026



Le présent rapport couvre la période du mois d'avril 2026.

Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël et du SSI Armagh ont été impliqués dans plusieurs actions le mois dernier :

LÉGENDE

STR = Saint-Raphaël
ARM = Armagh

Interventions — incendie (5 STR-1 ARM)

- 1 feu de cheminée (STR)
- 1 entraide pour un feu majeur à Saint-Nérée (STR)
- 1 vérification pour odeur de feu (STR)
- 1 entraide pour une alarme à Saint-Nérée (STR)
- 1 fausse alarme au Foyer d'Armagh (ARM + STR)

Intervention — premiers répondants (1) :

- 1 appel pour un étouffement (STR)

Inspections et entretien :

Durant le mois :

- 4 inspections mécaniques et des équipements ont été effectuées dans chacune des casernes.
- 1 rencontre du comité conseil en nautique.
- 1 inspection annuelle pour les échelles CNESST + NFPA (STR + ARM).

Autres tâches :

Durant le mois d'avril, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 4 services :

1. Préparation de la révision des plans d'intervention spécifiques (STR + ARM).
2. Rencontre des pompiers concernant le SUMI (sauvetage d'urgence en milieu isolé) (ARM).
3. Rencontre des directeurs incendie de Bellechasse.
4. Rencontre du comité de sécurité incendie de la MRC.

Exercice mensuel :

En avril, le maintien a été effectué sur le volet « approvisionnement en eau », que ce soit les techniques avec les pompes portatives, le relai, la nourrice, les piscines et les pompes des véhicules, une révision complète a été déployée de même que l'établissement du REHAB (unité de réhabilitation des pompiers, la décontamination et le rétablissement).



TRAVAUX PUBLICS

Rapport mensuel des opérations du mois au conseil municipal et à la direction générale – AVRIL 2026

Le présent rapport fournit les informations en lien avec les opérations du service des Travaux publics. Au cours du mois d'avril, plusieurs actions liées ont été réalisées :

Travaux de voirie

- Surveillance du réseau des routes et interventions ponctuelles (urgence)
- Entretien neige et glace au début du mois
- Enregistrement de données pour les stats du MTO
- Réparation de nids-de-poule
- Travaux d'urgence sur la route Tadoussac (écoulement et affaissement)
- Réparation de ponceaux

Administratif et planification

- Rencontre MAMH pour la suite de la planification du programme TECO 2024-2028
- Planification des sous-traitances de travaux d'été (lignage, fauche, floraison, etc.)
- Préparation des secteurs à réparer pour les routes (travaux internes)
- Préparation des secteurs de fossés à nettoyer ou profiler
- Rencontre architecte pour projet Édifice Desjardins

Aqueduc / Saux usées

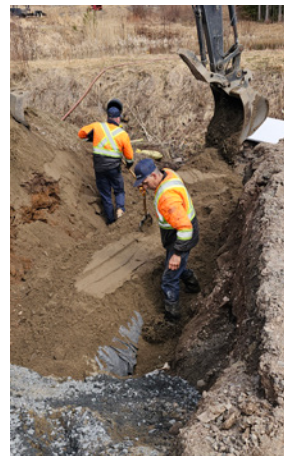
- Tests de conformité de l'eau potable
- Analyse hebdomadaire des niveaux de manganèse
- Réparation vanne d'entrée de service d'eau potable résidentielle
- Test et réparation de bornes fontaines
- Réparation d'une soufflante aux étangs

Autres

- Planification hebdomadaire des tâches des journaliers et opérateurs
- Ouverture / fermeture de services d'eau pour les citoyens

Entretien infrastructures/équipement

- Curetage du local au sous-sol de Desjardins
- Nettoyage et réaménagement de l'écocentre en lien avec les normes environnementales
- Tournée de signalisation pour remplacement et réparation
- Tournée de nuit pour validation de lampadaires brûlés
- Démonteur véhicule 5500 pour mettre en été
- Réparations diverses dans les bâtiments



PROJET IMPACT

Le comité de prévention de l'alcool au volant de Bellechasse est fier d'avoir participé à cette activité de sensibilisation auprès des jeunes sur les dangers de la conduite avec les capacités affaiblies — quelle belle initiative pour nos jeunes !

Le 30 avril, les finissants des écoles secondaires de Saint-Anselme, Saint-Damien, Saint-Charles et les élèves du CFER se sont rassemblés pour vivre l'expérience d'un projet IMPACT.

Les élèves ont donc d'abord assisté à une simulation d'un accident afin de prendre conscience des conséquences possibles, des intervenants mobilisés lors d'un tel événement et de visualiser les interventions pouvant être nécessaires dans de telles circonstances. Merci aux deux figurants ayant rendu l'expérience réaliste, Alexis Corbin et Thomas Vaillancourt.



Les jeunes étaient ensuite tous invités à assister à un panel de discussion, répondant à des questions essentielles sur la conduite avec les capacités affaiblies. Deux conférencières du projet collectif pour une conduite responsable (PCCR) ont également livré un témoignage percutant ne laissant pas l'auditoire indifférent.

Pour conclure l'activité, les élèves étaient invités à aller à la rencontre des partenaires participants.



Merci à tous les partenaires réunis pour l'évènement !

Sûreté du Québec, Pompiers (regroupement des localités de Saint-Anselme, Sainte-Claire et de Saint-Henri), Paramédicaux (CAMBI et Dessercom), SAAQ, Projet collectif pour une conduite responsable (PCCR), Comité de prévention de l'alcool au volant de Bellechasse, Action Jeunesse Côte Sud et Portage Canada.

Merci également au centre de services scolaire de la Côte du Sud, à l'Expo BBQ de Saint-Anselme ainsi que le centre de formation agricole pour avoir supporté l'évènement.

ALCOOLIQUES ANONYMES

**SI VOUS
VOULEZ BOIRE
ET LE POUVEZ,
C'EST VOTRE
AFFAIRE !**

Nous joindre au:
581-477-0347 ou
www.aa89.org

**SI VOUS VOULEZ ARRÊTER
ET NE LE POUVEZ,
C'EST NOTRE AFFAIRE !**

**RENCONTRE
LES MERCREDIS SOIRS
DÈS 19H30
BIENVENUE À TOUS!
au 359, boul. Saint-Pierre
Saint-Raphaël**

PASSONS UN BEL L'ÉTÉ AU BORD DE LA RIVIÈRE EN ÉTANT PRUDENT

Les bienfaits que procurent les milieux naturels sont bien connus. Situé sur la route du Pouvoir, le Sentier du Rocher blanc offre depuis 30 ans l'accès aux abords de la rivière du Sud. Ce sentier, de près d'un kilomètre, est ouvert de mai à octobre aux résidents et aux visiteurs de Saint-Raphaël. À son extrémité sud, on arrive à un bassin bordé d'une plage de galets ou de sable grossier, selon les humeurs de la rivière. À l'autre bout du sentier au nord, le cap à Misaël permet de contempler les chutes et les cascades sur ce tronçon accidenté de la rivière. Le tout en parcourant un boisé composé de peupliers, de frênes, de bouleaux et de pins.

Un autre site d'accès à la rivière se trouve près du pont Galipault, sur le chemin de la Rivière du Sud. Cette halte comprend un kiosque, une table de pique-nique et une descente à la rivière. En plus d'y admirer le paysage de la rivière, on peut y pratiquer la pêche à la truite.

Bien qu'attrayante, la rivière du Sud peut être capricieuse, pouvant réagir rapidement aux averses tombant en amont. Ainsi, cette rivière à l'aspect souvent tranquille devient parfois torrentielle en quelques heures. D'où la nécessité d'agir avec prudence au bord de l'eau et de rester vigilant, afin de prévenir les blessures et les noyades.

C'est avec l'aide de ses bénévoles et de son employé que le Mouvement des Ami-e-s de la Rivière du Sud (MARS) continue à entretenir ces accès à la nature. Le MARS remercie la Municipalité de Saint-Raphaël pour le soutien et l'aide financière accordés chaque année et qui nous permet de garder ces sites accessibles à notre communauté. Notre souhait est de voir ces endroits faire partie de nos parcs municipaux dans un proche avenir, afin d'en assurer leur pérennité pour les 30 prochaines années.

Règles en vigueur sur les sites du MARS

Tous les visiteurs sont invités à respecter les règles suivantes :

- ◆ La baignade est interdite sur nos sites. Soyez prudents au bord de l'eau. Suivez les règles de sécurité aquatique en tout temps. Les jeunes de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte. La rivière du Sud comporte plusieurs rapides, chutes et cascades. L'eau et le courant peuvent y augmenter rapidement à la suite d'une pluie. Soyez toujours vigilants et surveillez vos enfants.
- ◆ Le Rocher blanc et la halte du pont Galipault sont ouverts de 7 à 21 h entre mai et octobre. Le stationnement de nuit est interdit.
- ◆ Les feux de camp et le camping sont strictement interdits. Ne pas consommer d'alcool ou de drogues sur les sites.
- ◆ Déposez vos déchets dans les poubelles et vos matières recyclables dans les bacs de récupération à l'entrée du site. Rapportez vos bouteilles et cannettes consignées avec vous.



Cap à Misaël, Sentier du Rocher blanc

- ◆ Gardez vos chiens en laisse et ramassez leurs petits besoins.
- ◆ Respectez l'environnement naturel, les équipements et la tranquillité des lieux : pas de bruit excessif, ni vandalisme aux arbres ou au mobilier. Rapportez tout acte de vandalisme ou méfait à la Sûreté du Québec en appelant au 418 887-4058.

Vol et vandalisme

Nous avons été victimes de vol et de vandalisme à la fin de l'été dernier, alors que trois tables de pique-nique ont été dérobées ou endommagées. Ce printemps, des poubelles ont également été volées. Ces actes malveillants ont été signalés à la police. Si vous êtes témoins d'un vol ou d'un méfait, incluant la vente ou le recel de matériel provenant de nos sites, contactez-nous ou appelez la police.

Supportez le MARS en devenant membre !

Supportez le travail des bénévoles du MARS en devenant membre du MARS au coût de 10 \$. L'assemblée générale prévue l'an dernier se tiendra plutôt le 24 septembre prochain à la salle de l'édifice communautaire de Saint-Raphaël. Toutes les personnes qui souhaitent s'informer de nos activités ou qui veulent s'impliquer sont invitées à y participer. Nous avons besoin de relève pour continuer notre mission. Contactez-nous au [mars@telus.net](mailto:marsi@telus.net) ou via Facebook pour nous faire part de votre intérêt.

Merci pour votre appui !

Simon Arbour pour le MARS



MARS

Mouvement des Ami-e-s de la Rivière du Sud



Fermeture estivale DU 21 JUIN AU 17 AOÛT 2026



FERMETURE ESTIVALE DU PEB DU 10 JUIN AU 17 AOÛT 2026



Merci !

Au nom du comité municipal...

Au comité de la bibliothèque,

Au nom du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Raphaël, nous souhaitons vous adresser nos plus sincères remerciements pour le travail remarquable que vous accomplissez.

Depuis le début de notre mandat, Edith nous tiens régulièrement informés de ce qui se passe à la bibliothèque. Ces suivis constants nous permettent d'avoir un portrait juste et réaliste de la situation, des enjeux rencontrés ainsi que des avancées réalisées. Cette transparence et cette rigueur dans vos communications sont grandement appréciées et facilitent une meilleure compréhension ainsi qu'une prise de décision éclairée.

L'arrivée de Lilliane a marqué un tournant très positif pour votre comité. Ses grandes qualités en gestion des bénévoles — que ce soit par sa capacité à mobiliser les gens, à structurer les rôles, à assurer un suivi rigoureux ou encore à valoriser l'implication de chacun — ont permis de consolider et de dynamiser votre équipe. Cette organisation semble favoriser non seulement l'efficacité, mais aussi un fort sentiment d'appartenance chez les bénévoles.

Nous souhaitons également souligner l'apport important du volet culturel que vous avez su développer. Par la mise en place d'activités, d'animations et d'initiatives diversifiées, la bibliothèque est devenue un véritable lieu de vie et de rencontre pour les citoyens. Cette évolution contribue directement à l'accessibilité à la culture dans notre milieu et renforce le rôle central de la bibliothèque au sein de la communauté.

Nous sommes très heureux de la tournure que prennent les événements. Votre travail a permis de faire grandir la mission de la bibliothèque, tout en suscitant une belle implication citoyenne. De plus en plus de personnes s'y intéressent, s'y impliquent et s'y reconnaissent, ce qui est extrêmement précieux pour le dynamisme de Saint-Raphaël.

Malgré les défis rencontrés — notamment le roulement au niveau des loisirs, les ajustements organisationnels et les enjeux d'espace — vous avez su faire preuve d'adaptation, de créativité et de persévérance. Vous avez transformé ces défis en opportunités d'amélioration, ce qui témoigne de votre engagement et de votre vision.

Nous souhaitons également adresser un remerciement tout particulier à l'ensemble des bénévoles. Leur disponibilité, leur ouverture face aux changements, leur esprit d'équipe et leur volonté de faire évoluer la vocation de la bibliothèque sont au cœur de vos réussites. Leur contribution est essentielle et mérite d'être reconnue.

Votre comité se distingue par son niveau d'engagement, sa rigueur et sa capacité à innover. Vous êtes sans aucun doute l'un des comités les plus mobilisés de la municipalité, et cela mérite d'être souligné. D'ailleurs, votre fonctionnement et vos réalisations représentent un modèle inspirant que nous souhaitons prendre en exemple pour le développement de futurs projets municipaux.

Encore une fois, merci pour votre dévouement, votre leadership et votre contribution exceptionnelle à la vitalité de notre communauté. Finalement, il nous ferait plaisir d'éventuellement venir vous rencontrer afin d'encre mieux comprendre votre réalité !

Le conseil municipal
Municipalité de Saint-Raphaël



Nous voilà déjà rendues en juin, qui marque le début des vacances bien méritées. Nous faisons un bilan très positif de notre année fermière, car nous avons la chance d'accueillir quelques nouvelles et jeunes Fermières. C'est avec grand plaisir que nous constatons que la relève est au rendez-vous. Quand la jeunesse des unes s'allie à l'expérience des autres, ça ne peut que fonctionner. Bravo à nous toutes!

Comme d'habitude, nous clôturerons notre année par notre traditionnel dîner de fin d'année, qui aura lieu le **mardi 9 juin** à compter de **11 h 30**, suivi de notre Assemblée générale annuelle. Des élections aux postes de vice-présidente, secrétaire et conseillère #2 auront lieu. Nous rappelons également que le poste de conseillère #1 est toujours vacant. Nous vous attendons en grand nombre!



Les Cercles
de Fermières
du Québec

*Nous souhaitons à toutes un superbe été
et de beaux moments avec vos proches.*

De retour en septembre!

Nous rappelons également que nous sommes disponibles pour les après-services seulement.
Veuillez communiquer avec **Lise Richard** au **418-243-2543**

PROMOTION 1 MOIS GRATUIT !

Nouveaux logements 4 ½ au cœur de Saint-Raphaël

Découvrez notre tout nouveau projet résidentiel,
maintenant achevé, situé au 26, avenue Beaudry.

VOTRE NOUVEL
ESPACE DE VIE

1 190\$/mois



PROFITEZ D'UN LOGEMENT AU
GOÛT DU JOUR, PENSÉ POUR
VOTRE CONFORT, AVEC TOUTES
LES COMMODITÉS RECHERCHÉES :

- 4 ½ à partir de 980 pi²
- Thermopompe incluse dans chaque unité
- Construction neuve offrant des finitions de qualité
- Balcon privé et stationnement extérieur inclus

UN EMPLACEMENT CENTRAL

Vivez à quelques pas de vos services habituels ! Laissez la voiture dans le stationnement pour vous rendre à l'épicerie, à la pharmacie, à la caisse ou pour accompagner les enfants à l'école primaire et au terrain de baseball.

Un accès toujours aussi facile et rapide à la route 281 et à l'autoroute 20 pour vos déplacements vers l'extérieur.

Disponibilité immédiate

Écrivez-nous pour recevoir plus d'informations ou
appelez-nous pour planifier une visite et réserver
votre nouveau chez-vous.

ORENS
418 883-6089

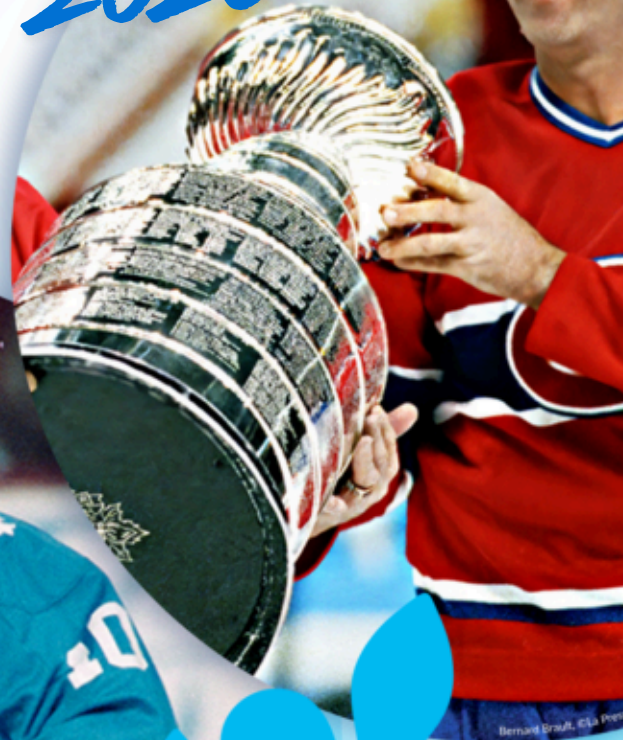
info@groupejanos.ca

Immeuble
JANOS
CONSTRUCTION
JANOS

GUY! GUY! GUY!

CETTE ANNÉE, LES FÊTES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE CÉLÈBRENT LE HOCKEY, NOTRE SPORT NATIONAL ET DU MÊME COUP L'IDOLE D'UNE NATION : GUY LAFLEUR ! SOYEZ DES NÔTRES POUR CÉLÉBRER NOTRE IDENTITÉ ET SOULIGNER LE PASSAGE DE CE GRAND HOMME !

*24 juin
2026*



**SUR LE TERRAIN DES LOISIRS, 104 RUE DU
FOYER, SAINT-RAPHAËL
MUSIQUE, ANIMATION, "FOOD TRUCK", JEUX
GONFLABLES, FEUX D'ARTIFICES
*ENTRÉE GRATUITE SUR LE SITE***

175^e
— DE —
ST-RAPHAËL

Sortez vos VIEILLES ROBES et vos VIEUX HABITS!



LE 5 SEPTEMBRE 2026

(REMIS AU 6 SEPTEMBRE EN CAS DE PLUIE)

POUR L'ÉVÈNEMENT

« *Le murmure
des anciens* »

nous vous invitons à
venir costumés!



Il n'y a pas de costume officiel :

♥ l'important est de porter un vêtement
qui couvre les années entre

1851 et **AUJOURD'HUI.**

Vous pouvez porter
une robe de

1910

OU

bien des pattes
d'éléphants des
années

1970!



L'important, c'est de participer!



Nous sommes à la
RECHERCHE
de nos centenaires!



Connaissez-vous une personne
née à **St-Raphaël** qui célébrera
ses **100 ans en 2026**?

100

ans en 2026!



Dans le cadre des festivités du
175^e anniversaire, nous souhaitons
souligner ces parcours de vie
remarquables et leur rendre un
hommage bien mérité



175^e

ANNIVERSAIRE

ST-RAPHAËL



Aidez-nous à les trouver!

Communiquez avec le
comité du **175^e** dès que possible :

361-321-8552

Merci de partager en grand nombre!

175^e Anniversaire

♡ EMBELLISSONS NOTRE VILLAGE! ♡

Pour souligner le 175^e,
nous invitons tous les citoyens
à participer en *décorant leur maison!*



COULEUR À L'HONNEUR :

LE BLANC



Sortez vos
lumières de Noël blanches!



Mettez en valeur
vos antiquités!



Ajoutez de magnifiques
fanions blancs!

Créons ensemble une ambiance
festive et chaleureuse
dans tout le village, tout au long de l'été!



PROCUREZ-VOUS DES FANIONS BLANCS
EN LIGNE OU EN MAGASIN (AMAZON, WALMART)





FERMETURE DE RUE!



LE **5 SEPTEMBRE 2026**
DE 10 H À 18 H

LA **RUE PRINCIPALE** SERA FERMÉE
ENTRE LE BOULEVARD SAINT-PIERRE ET L'AVENUE BÉRUBÉ



PLANIFIEZ VOS DÉPLACEMENTS
À L'AVANCE!



PASSEZ LE MOT 
À VOS AMIS ET À VOTRE FAMILLE
QUI VIENDRONT À L'ÉVÈNEMENT!



STATIONNEMENT DISPONIBLE
DANS LES RUES AVOISINANTES



EN CAS DE PLUIE 
L'ÉVÈNEMENT SERA REMIS
AU **6 SEPTEMBRE**



Merci de votre collaboration!

ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE! 





Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

La MRC de Bellechasse continue l'inventaire du patrimoine immobilier

La MRC de Bellechasse passe à une nouvelle étape de son inventaire du patrimoine immobilier : la phase terrain!

À partir du mois de mai et pour la période estivale, nos employé-e-s se déplaceront sur le territoire pour photographier des bâtiments construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale. Cette démarche, débutée l'été dernier, vise à mettre à jour nos informations et à mieux connaître les bâtiments.

Nous invitons aussi la population à contribuer à cette démarche. Vous connaissez l'histoire d'un bâtiment ? Son année de construction, ses anciens usages ou les personnes qui y ont vécu ? Ces informations sont précieuses pour nous aider à mieux documenter notre patrimoine bâti.

Vous pouvez nous transmettre ces renseignements via le formulaire en ligne au bellechasse.ca/inventaire-patrimoine.

Pour toute question, visitez notre site web au bellechasse.ca/inventaire-patrimoine ou communiquez avec nous au 418-883-7282 et par courriel à elaplante@bellechasse.ca



Visites guidées au
lieu d'enfouissement technique
de la MRC de Bellechasse le 4 juin 2026!

Trois horaires proposés pour faire la visite à Armagh:

- 9h à 11h
- 13h à 15h
- 17h à 19h

* La visite implique de marcher sur une distance d'un à deux kilomètres. Des bottes à cap d'acier ou des chaussures fermées à bonne semelle sont nécessaires. Apportez votre bouteille d'eau au besoin!

Pour s'inscrire à la visite et participer au tirage de prix de présence



FORMATION

Compostage domestique

- Mercredi le 13 mai en ligne à 18h30
- Mercredi le 27 mai à Saint-Léon à 18h30
- Mercredi le 10 juin en ligne à 18h30
- Mercredi le 24 juin à Saint-Damien à 13h30
- Mercredi le 11 novembre en ligne à 18h30 (formation spéciale de préparation à l'hiver!)

Inscription obligatoire pour participer:
compost@leschouxgras.com
ou 581 997-1824

La MRC offre un programme d'aide financière pour l'achat de matériel de compostage. Visitez le bellechasse.ca/compostage



Rappel aux usagers des transports adapté et collectif

Nous rappelons aux utilisateurs de ces types de transport qu'une annulation doit être faite au minimum **24 heures à l'avance**.

L'objectif ici est de maximiser nos trajets et de pouvoir desservir un maximum de citoyens!

Important! Si l'annulation n'est pas faite, votre transport vous sera tout de même facturé.

Pour toute annulation ou modification, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service de transport, au 418-883-2437.



La Cycloroute de Bellechasse est désormais **OUVERTE!**

Toutes sortes d'événements auront lieu cet été aux abords de la piste. Vous pouvez tout savoir au cycloroutedebellechasse.com

Bonne saison à tous!



Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



211

Connaissez-vous le service 211?

Accessible par téléphone et en ligne, il vous informe et vous oriente vers des ressources communautaires, publiques et parapubliques sur le territoire de Bellechasse.



Logement



Soutien financier



Service offert en
240 langues



Famille



Immigration



211.ca



Alimentation



Et bien plus ...



2-1-1

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 5 mai 2026, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 — Marie-Philippe Allard Siège #2 — Sylvie Picard

Siège #3 — Michel Garant Siège #6 — Edith Chabot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm. A., directeur général et greffier-trésorier.

Veuillez noter que la séance sera enregistrée et publiée sur le site de la municipalité. Aucun autre enregistrement n'est permis sans autorisation.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-05-88

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

4 — MOT DU MAIRE

5 — INFORMATION PUBLIQUE

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

9 — FINANCES

9.1 — ADOPTION des dépenses du mois d'avril 2026.

9.2 — Programmes et subventions.

9.3 — RÉOLUTION — Contribution à l'organisme « MARS » Mouvement des Amis de la Rivière-du-Sud.

9.4 — RÉOLUTION — Demande de commandite de la part des Chevaliers de Colomb.

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats d'avril 2026 et sommaire annuel.

10.2 — RÉOLUTION — Demande de dérogation mineure en zone PIIA pour le 157, rue Principale.

10.3 — RÉOLUTION — Demande de dérogation mineure en zone PIIA pour le 23, rue Principale.

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.

11.2 — AVIS DE MOTION — Adoption du règlement uniforme de prévention des incendies de la MRC de Bellechasse.

11.3 — AVIS DE MOTION — Adoption du règlement no 2026-256 décrétant la création d'un service de sécurité incendie.

12 — TRAVAUX PUBLICS

12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.

12.2 — DÉPÔT du rapport d'étude hydraulique préliminaire du réseau de distribution d'eau potable.

13 — LOISIRS

14 — LÉGISLATION

14.1 — ADOPTION — Règlement relatif à l'utilisation et à la transformation de conteneur maritime et à l'utilisation de boîte de remorque ou de camion sur le territoire de la municipalité 2026-246.

14.2 — ADOPTION — Premier projet « Règlement de zonage 2026-244 » corrigé.

14.3 — ADOPTION — Règlement de construction 2026-250.

14.4 — ADOPTION — Règlement de lotissement 2026-251.

14.5 — ADOPTION — Règlement concernant les permis et certificats 2026-252.

14.6 — ADOPTION — Règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026-253.

14.7 — ADOPTION — Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 2026-254.

14.8 — ADOPTION — Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026-249.

14.9 — RÉOLUTION — Date de l'élection partielle et conditions de travail des employés à l'élection.

14.10 — RÉOLUTION — Adhésion à une entente intermunicipale relative à la cour municipale.

15 — VARIA

15.1 — MOTION DE FÉLICITATIONS — Comité de la bibliothèque.

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 — SÉANCE DE TRAVAIL — SUJETS À DISCUSSION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-05-89

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 — MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 – INFORMATION PUBLIQUE

Le conseil travaille actuellement sur le dossier de fermeture de l'Église et de son avenir. La municipalité a été informée par la Fabrique de son intention de vendre le bâtiment et d'arrêter le culte à Saint-Raphaël, mais plusieurs informations semblent contradictoires. La Fabrique mentionne dans sa lettre vouloir connaître le positionnement de la municipalité, mais, malgré une première rencontre d'information officielle, plusieurs informations sont incomplètes. Dès que nous aurons plus d'information, nous convoquerons la population pour fournir cette information.

6 – PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Monsieur Nathan Jacques demande des précisions sur le règlement concernant les conteneurs et si le droit acquis s'applique ?

R : Le règlement a été validé par des avocats externes et est conforme. Un droit acquis ne s'applique pas sur un usage temporaire, comme un conteneur.

2. Monsieur Yves Nadeau demande des explications sur l'incident ayant eu lieu à l'écocentre.

R. : Monsieur le maire mentionne qu'effectivement, un incident ayant eu lieu à l'écocentre dû à une situation où un réservoir aurait été enfouis au travers de la section des branches. Au cours du brulage, celui-ci a créé une conflagration, heureusement il n'y a pas eu de blessé. Une façon de faire différente sera mise en place pour éviter d'autres accidents.

7 – CORRESPONDANCE REÇUE

Aucune.

8 – GESTION DES SERVICES – ADMINISTRATION

9 – FINANCES

2026-05-90

9.1 – ADOPTION des dépenses du mois d'avril 2026

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois d'avril 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

ATTENDU QUE le rapport sera publié dans le journal municipal ;

ATTENDU QUE les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement 2019-193. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses d'avril 2026 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 153 936,50 \$.

Je soussigné, Claude Morin, Adm. A., directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 – Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité, de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 \$) — confirmé
- Programme croissance de la TVQ (253 087 \$) — confirmé
- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) (26 910 \$) — confirmé
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (76 877 \$) — confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet prioritaire pour la réfection du 5^e rang (900 000 \$) — refusé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet secondaire pour la réfection des rangs du Bras et Sainte-Marie-Anne (4 373 000 \$) — refusé
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le centre communautaire (3 500 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier — volet 2 (32 500 \$) — confirmé
- Programme de projets particuliers d'amélioration routière (18 351 \$) — confirmé
- Programme Aide aux projets — Culture et santé mentale pour les jeunes (11 250 \$) — confirmé
- Programme FRR (Fonds régions et ruralité) — volet coopération intermunicipale (8 000 \$) — en attente de la réponse
- Subvention fédérale du Fonds sur l'accessibilité (125 000 \$) — confirmé
- Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air pour le parc des loisirs (8 000 000 \$) — en préparation
- Programme de financement des activités de la Saint-Jean (3 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme d'aide financière à la voirie locale par circonscription électorale PPA-CE (125 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme Emploi et Développement social Canada, emplois d'été (4 648,00 \$) — confirmé
- Programme pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste (2 500 \$) — confirmé

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2026 de 13 524 114 \$.

2026-05-91

9.3 – RÉOLUTION – Contribution à l'organisme « MARS »

Mouvement des Amis de la Rivière-du-Sud

ATTENDU la demande de contribution financière du Mouvement des amis de la Rivière-du-Sud (MARS) ;

ATTENDU la demande d'aide financière de trois mille dollars (3 000 \$) ;

ATTENDU QUE la municipalité octroie un montant à l'association depuis 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Philippe Allard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER l'aide financière à l'association des Mouvements des amis de la Rivière-du-Sud (MARS) d'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) comme une contribution pour les activités prévues de 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-92

9.4 – RÉOLUTION – Demande de commandite de la part des Chevaliers de Colomb

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant des Chevaliers de Colomb demandant à la Municipalité une participation financière pour le 18e tournoi de golf ;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée permet le financement des activités des Chevaliers ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué localement à cet organisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE NE PAS ACCORDER une contribution à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 – URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 – DÉPÔT des permis et certificats de mars 2026

En avril, les services municipaux ont émis 30 permis ou certificats, dont :

- Permis de lotissement : 2
- Certificats d'abattage : 1
- Permis d'addition de bâtiment : 2
- Permis d'agrandissement : 1
- Certificats autres : 3
- Certificat de clôtures : 2
- Permis de construction : 2
- Certificat de démolition : 1
- Demande de dérogation mineure : 2
- Permis de lotissement : 1
- Certificat pour piscine : 2
- Permis de rénovation : 6

Pour un total d'une valeur totale foncière annuelle de 4 959 212 \$ d'investissement dans la municipalité.

2026-05-93

10.2 – RÉOLUTION – Demande de dérogation mineure en zone PIIA pour le 157, rue Principale

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le 157, rue Principale concernant le remplacement de la galerie existante avant, par une neuve en composite de couleur grise avec des garde-corps en PVC blanc dans le périmètre urbain et en zone PIIA ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE la propriété est localisée en zone résidentielle dans le périmètre patrimonial ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable unanime du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 20 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure en zone PIIA telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-94

10.3 – RÉOLUTION – Demande de dérogation mineure en zone PIIA pour le 23, rue Principale

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le 23, rue Principale concernant l'agrandissement d'une pergola dérogatoire dans le périmètre urbain et en zone PIIA ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE la propriété est localisée en zone résidentielle ;

ATTENDU QUE le maximum autorisé pour une pergola est de 13,5 mètres carrés et que la demande est de 17,86 mètres carrés ;

ATTENDU la recommandation favorable unanime du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 20 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER la demande de dérogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel d'avril du service de sécurité publique est déposé au conseil par monsieur Morin, le directeur de la Sécurité publique, et en fait la lecture au public.

2026-05-95

11.2 – AVIS DE MOTION – Adoption du règlement uniforme de prévention des incendies de la MRC de Bellechasse

Avis de motion est, par la présente, donné par Richard Thibault qu'il sera déposé à la prochaine séance le règlement de prévention des incendies 2026-255 intitulé :

« Règlement uniforme de prévention des incendies 2026-255 » abrogeant toutes autres résolutions ou règlements traitant du même sujet.

2026-05-96

11.3 – AVIS DE MOTION – Adoption du règlement no 2026-256 décrétant la création d'un service de sécurité incendie

Avis de motion est, par la présente, donné par Richard Thibault qu'il sera déposé à la prochaine séance le règlement décrétant la création d'un service de sécurité incendie intitulé :

« Règlement décrétant la création d'un service de sécurité incendie 2026-256 » abrogeant toutes autres résolutions ou règlements traitant du même sujet.

12 – TRAVAUX PUBLICS

12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel d'avril du service des travaux publics est déposé au conseil par monsieur Morin, directeur général, et en fait la lecture.

12.2 – DÉPÔT du rapport d'étude hydraulique préliminaire du réseau de distribution d'eau potable

Le dépôt du rapport d'étude hydraulique du réseau de distribution d'eau potable est déposé au conseil par monsieur Morin, directeur général et mentionne qu'il est disponible sur le site de la municipalité dans la section travaux publics. Ce rapport atteste des éléments pertinents sur les faiblesses du réseau, le fonctionnement global, la consommation, les problèmes potentiels de débit et de pression et les recommandations afin de solutionner les problèmes décelés en plus d'optimiser le fonctionnement général.

Les données démontrent que la municipalité a suffisamment de ressources en eau potable pour supporter la demande actuelle et les développements en cours tel qu'il avait été présenté au cours des dernières années.

13 – LOISIRS

14 – LÉGISLATION

2026-05-97

14.1 – ADOPTION – Règlement relatif à l'utilisation et à la transformation de conteneur maritime et à l'utilisation de boîte de remorque ou de camion sur le territoire de la municipalité 2026-246

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQc.A-19.1) d'adopter un règlement relatif aux conteneurs maritimes et toute structure d'entreposage sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité a compétence en matière d'environnement, de nuisances, de véhicules, de roulottes et de bien-être général de la population en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQc.C47.1);

ATTENDU QU'il est observé l'utilisation de conteneurs maritimes et de boîtes de camion soit pour l'entreposage, soit pour d'autres fins, sans autorisation sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire encadrer l'utilisation des conteneurs maritimes et des boîtes de camions et de toutes structures apparentées;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du 1er projet de règlement relatif à l'utilisation et à la transformation de conteneur maritime et à l'utilisation de boîte de remorque ou de camion sur le territoire de la municipalité 2026-246 à la séance ordinaire du 3 mars 2026;

ATTENDU le dépôt du 2e projet de règlement relatif à l'utilisation et à la transformation de conteneur maritime et à l'utilisation de boîte de remorque ou de camion sur le territoire de la municipalité 2026-246 à la séance ordinaire du 7 avril 2026;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait des modifications apportées au règlement suite à son dépôt et son étude;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

- QUE le règlement 2026-246 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci;
- QUE toute disposition incompatible avec le présent règlement contenu dans toutes politiques ou règlements antérieurs de la Municipalité est abrogée;
- QUE tout propriétaire de conteneur, de boîte de camion ou de remorque et de conteneur transformé en bâtiment accessoire avant l'entrée en vigueur dudit règlement doit régulariser sa situation, avant le 31 décembre 2027;
- QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-98

14.2 – ADOPTION – Premier projet « Règlement de zonage 2026-244 » corrigé

ATTENDU QUE les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité procède au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 3 février 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026;

ATTENDU QUE la refonte du règlement d'urbanisme facilitera l'administration et l'application par les inspecteurs municipaux;

ATTENDU QUE la modification du règlement est requise suite à de nombreuses incohérences, demandes et besoin de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait des modifications apportées au règlement corrigé suite à son dépôt et son étude;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture intégrale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le premier projet de règlement corrigé numéro 2026-244 intitulé « Règlement numéro 2026-244 – Règlement de zonage » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci;
- QUE le règlement de zonage numéro 2022-228, ses amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement de zonage refondu numéro 2026-244, tel que rédigé et accessible au public;
- QUE le règlement soit déposé à la MRC de Bellechasse afin de recevoir l'approbation règlementaire;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci;

- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-99

14.3 — ADOPTION — Règlement de construction 2026-250

ATTENDU QUE les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil travaille au projet de refonte des règlements d'urbanisme afin d'en faire la mise à jour pour qu'ils représentent la réalité des besoins de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le règlement intitulé « *Règlement de construction 2026-250* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement de construction 2022-229, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement de construction refondu numéro 2026-250, tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-100

14.4 — ADOPTION — Règlement de lotissement 2026 - 251

ATTENDU QUE les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil travaille au projet de refonte des règlements d'urbanisme afin d'en faire la mise à jour pour qu'ils représentent la réalité des besoins de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le règlement intitulé « *Règlement de lotissement 2026-251* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement de lotissement 2022-230, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement de lotissement 2026-251, tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-101

14.5 — ADOPTION — Règlement concernant les permis et certificat 2026-252

ATTENDU QUE les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil travaille au projet de refonte des règlements d'urbanisme afin d'en faire la mise à jour pour qu'ils représentent la réalité des besoins de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le règlement intitulé « *Règlement sur les permis et certificats 2026-252* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement de lotissement 2022-231, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement dur les permis et certificats 2026-252, tel que rédigé et accessible au public ;

- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-102

14.6 — ADOPTION — Règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026-253

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) peut assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificat d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés ;

ATTENDU QUE le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 2024 - 007 est en vigueur ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël comporte un patrimoine bâti riche et diversifié au sein de son village dont elle veut renforcer la protection, la mise en valeur et l'accompagnement aux citoyens ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le règlement est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le projet de règlement intitulé « *Règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026-253* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2024-007, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-103

14.7 — ADOPTION — Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 2026-254

ATTENDU QUE, le 6 février 1995, le conseil de la municipalité de Saint-Raphaël a adopté le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 95-97 ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.1 à 145,8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU QU'il est pertinent de mettre à jour et d'apporter des modifications au règlement sur les dérogations mineures, afin de revoir les critères d'admissibilité, la procédure assujettie à une telle demande et d'arrimer celui-ci avec la refonte des règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil en date du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le règlement intitulé « *Règlement 2026-254 modifiant le règlement numéro 95-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement concernant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 95-97, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement sur les dérogations mineures 2026-254, tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-104

14.8 — ADOPTION — Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026-249

RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 2 mai 2023, le règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s présentement en vigueur, Règlement numéro 2023-006 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ c. E -15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mai, qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées ;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme ;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c. E-15.1.0.1 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le règlement intitulé « *Règlement 2026-249 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026-249* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus précédent, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026-249 tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-105

14.9 – RÉOLUTION – Date de l'élection partielle et conditions de travail des employés à l'élection

ATTENDU l'obligation de tenir une élection partielle advenant le départ d'un membre du conseil si la période de vacances est de plus d'un an versus les élections générales ;

ATTENDU le départ du conseiller au siège numéro 5 ;

ATTENDU que la date de scrutin est retenue par le conseil ;

ATTENDU que la municipalité doit mettre à jour les conditions des employés travaillant aux élections ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE CONFIRMER la date du scrutin pour l'élection partielle du siège no. 5, le 14 juin 2026 ;
- DE CONFIRMER la date du vote par anticipation le 7 juin 2026 ;
- DE MODIFIER les conditions des employés travaillant aux élections selon la charte du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour établir les conditions tel que le système provincial le permet soit :
 - Scrutateur : 23,14 \$/heure
 - Secrétaire : 22,21 \$/heure
 - TVI : 18,97 \$/heure
 - Président - réviseur : 25,34 \$/heure
 - Agent de révision : 24,37 \$/heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-05-106

14.10 – RÉOLUTION – Adhésion à une entente intermunicipale relative à la cour municipale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël peut, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), conclure une entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a conclu une entente intermunicipale avec l'ensemble des municipalités de son territoire ainsi que pour la MRC et certaines municipalités du territoire de la MRC des Etchemins relativement à l'utilisation et/ou à l'exploitation d'une cour municipale commune ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël souhaite adhérer à cette entente afin de confier le traitement des constats d'infraction relevant de sa compétence à la cour municipale commune de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU QUE cette entente prévoit notamment les modalités administratives, financières et opérationnelles, incluant le partage des coûts et des revenus ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente intermunicipale et en acceptent les termes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil de la municipalité de Saint-Raphaël adhère à l'entente intermunicipale relative à la cour municipale conclue par la MRC de Bellechasse et les municipalités participantes, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;
- QUE la municipalité confie à la cour municipale commune de la MRC de Bellechasse la compétence pour entendre les causes relatives aux infractions commises sur son territoire ainsi que pour la MRC et sur certaines municipalités du territoire de la MRC des Etchemins, selon les modalités prévues à ladite entente ;
- QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 – VARIA

15.1 – MOTION DE FÉLICITATIONS – Comité de la bibliothèque

Au nom du conseil municipal de la municipalité de Saint-Raphaël,

Nous souhaitons vous adresser nos plus sincères remerciements pour le travail remarquable que vous accomplissez. Les suivis constants qui nous sont transmis nous permettent d'avoir un portrait juste et réaliste de la situation, des enjeux rencontrés ainsi que des avancées réalisées. Cette transparence et cette rigueur dans vos communications sont grandement appréciées et facilitent une meilleure compréhension ainsi qu'une prise de décision éclairée. L'arrivée de Lilianne a marqué un tournant très positif pour votre comité. Ses grandes qualités en gestion des bénévoles — que ce soit par sa capacité à mobiliser les gens, à structurer les rôles, à assurer un suivi rigoureux ou encore à valoriser l'implication de chacun — ont permis de consolider et de dynamiser votre équipe.

Cette organisation semble favoriser non seulement l'efficacité, mais aussi un fort sentiment d'appartenance chez les bénévoles. Nous souhaitons également souligner l'apport important du volet culturel que vous avez su développer. Avec la mise en place d'activités, d'animations et d'initiatives diversifiées, la bibliothèque est devenue un véritable lieu de vie et de rencontre pour les citoyens. Cette évolution contribue directement à l'accessibilité à la culture dans notre milieu et renforce le rôle central de la bibliothèque au sein de la communauté. Nous sommes très heureux de la tournure que prennent les événements.

Votre travail a permis de faire grandir la mission de la bibliothèque, tout en suscitant une belle implication citoyenne. De plus en plus de personnes s'y intéressent, s'y impliquent et s'y reconnaissent, ce qui est extrêmement précieux pour le dynamisme de Saint-Raphaël. Malgré les défis rencontrés — notamment le roulement au niveau des loisirs, les ajustements organisationnels et les enjeux d'espace —, vous avez su faire preuve d'adaptation, de créativité et de persévérance. Vous avez transformé ces défis en opportunités d'amélioration, ce qui témoigne de votre engagement et de votre vision.

Nous souhaitons également adresser un remerciement tout particulier à l'ensemble des bénévoles. Leur disponibilité, leur ouverture face aux changements, leur esprit d'équipe et leur volonté de faire évoluer la vocation de la bibliothèque sont au cœur de vos réussites. Leur contribution est essentielle et mérite d'être reconnue. Votre comité se distingue par son niveau d'engagement, sa rigueur et sa capacité à innover. Vous êtes sans aucun doute l'un des comités les plus mobilisés de la municipalité, et cela mérite d'être souligné. D'ailleurs, votre fonctionnement et vos réalisations représentent un modèle inspirant que nous souhaitons prendre en exemple pour le développement de futurs projets municipaux.

Encore une fois, merci pour votre dévouement, votre leadership et votre contribution exceptionnelle à la vitalité de notre communauté. Finalement, il nous ferait plaisir d'éventuellement venir vous rencontrer afin d'en savoir plus sur votre réalité !

16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Madame Geneviève Gagnon-Fournier demande si monsieur le maire peut engager, pour les trois prochaines années, à ne pas augmenter la taxe sur l'eau potable et sur la taxe sur le sanitaire ?

R : Il s'agit d'un cas exceptionnel et particulier. Le tout sera révisé à la mi-mai avec celui-ci afin de déterminer la suite des choses. Comme il s'agissait d'un cas de force majeure, la situation a été acceptée, mais ne se veut pas un précédent automatique pour l'avenir, mais plutôt une conciliation étudiée au cas par cas.

2. Madame France Roy demande s'il y aura un feu de la Saint-Jean cette année et qu'il serait intéressant pour les visiteurs de participer à ce type d'activité ?

R : Monsieur le maire mentionne que non et que la programmation n'est pas encore terminée. La municipalité axe davantage cette journée festive autour du volet familial. Les incidents et le manque de participation à la portion feu de joie sont au cœur de ce positionnement de la municipalité.

3. Madame Nadia Mercier demande quel sera le positionnement face à l'axe des Appalaches d'Hydro-Québec ? Elle mentionne que de nombreuses municipalités s'y opposent pour la ligne de transport, mais aussi pour les éoliennes.

R : Monsieur le Maire mentionne que c'est un projet qui ne fait pas l'unanimité, certains sont en accord et d'autres non. La municipalité a pris position le mois dernier pour supporter les actions des municipalités voisines touchées par ce projet.

4. Monsieur Thomas Daniel Letellier demande si le rang des Fiefs dans le secteur de la rue Paradis sera réparé ?

R : Monsieur le Maire mentionne que l'équipe municipale travaille présentement sur l'ensemble du réseau qui a été endommagé durant la période de dégel et des crues de pluie. Monsieur Morin complète en mentionnant que les secteurs habités sont priorisés et que le secteur de priorité 3 sera réparé seulement vers juillet-août. Durant cette période, seulement quelques correctifs temporaires seront exécutés.

2026-05-108

17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Fermeture à 20 h 35

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

18 – SÉANCE DE TRAVAIL – SUJETS À DISCUSSION

1. PROJET - Église
2. PROJET - groupe Langlois/GM construction-secteur carrefour
3. PROJET - Parc des loisirs + MDJ
4. Rencontre Unibéton

Varia :

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP – MAI 2026

MARS MOUVEMENT AMIS RIVIERE DU SUD.....	3 000.00	CAN-EXPLORE INC.....	2 069.55
PUROLATOR INC.....	162.08	RÉSEAU BIBLIO CAPITALE-NAT. ET.....	45.71
PACIFIC SCUBA INDUSTRIES (PSI) DIVING.....	282.96	CAUCA.....	2 022.38
MUSIQUE BEAUDOIN INC.....	160.97	TRADITION - 8787.....	43.16
MRC BELLECHASSE.....	2 657.57	THIBAUT RICHARD.....	45.00
CIMENT QUÉBEC INC.....	1 591.26	THIBAUT DORILDA.....	1 050.00
BOIVIN & GAUVIN INC.....	4 622.00	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.....	1 188.38
FILGO ENERGIESONIC INC.....	2 318.22	BUROPRO CITATION INC.....	245.62
PAQUET ET FILS.....	1 350.26	EXTINCTEURS MONTMAGNY.....	104.86
CENTRE DE L'AUTO LAVERDIÈRE.....	53.05	JAVEL BOIS-FRANCS (2743-2855 QUÉBEC INC).....	1 040.53
LEMIEUX NOLET comptables agréées SENC.....	3 449.25	PROPANE GRG.....	1 627.48
VALERIE BERGERON.....	45.00	SUMACOM INC.....	184.54
PAPINEAU LILIANNE.....	44.27	CHEM ACTION INC.....	934.75
LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES INC.....	883.84	CMP MAYER INC. ÉQUIPEMENTS INCENDIE.....	18 164.27
McKINNON.....	6 159.90	AQUATECH INC.....	7 119.56
LIBRAIRIE CHOUINARD.....	193.92	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.....	10 180.15
CUATRO ARCHITECTURE.....	2 598.44	SP MEDICAL.....	498.72
GERV`Z DISTRIBUTION INC.....	143.72	GYROTECH.....	4 656.15
LONGCHAMPS DENISE.....	365.00	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.....	9 276.86
NUMÉRIQUE.CA.....	40.24	NOVACO.....	431.53
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.....	2 003.21	CARRIERES RIVE-SUD INC.....	5 027.72
UNIDRAULIK.....	349.40	TETRA TECH QI INC.....	13 115.47
POSTE CANADA, SOCIETE CANADIENNES.....	287.22	GERVAIS ROY INC.....	22 535.10
RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA.....	45.00	FQM Service Coopérative Solidarité CIM.....	251.51
MARTECH SIGNALIATION INC.....	1 845.53	HERVÉ FERLAND TRANSPORT INC.....	3 982.79
LAFLAMME ANNICK.....	100.00	P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.....	2 953.59
GOUPIL CHANTALE.....	100.00	AVANTIS COOPÉRATIVE.....	2 862.46
GARANT MICHEL.....	100.00	9050-5736 QUEBEC INC.....	601.90
LABONTÉ MICHEL.....	100.00	PLOMBERIE PHILIPPE GAGNON INC.....	1 040.55
ROY GUILLAUME.....	100.00	EUROFINS ENVIRONEX.....	3 066.97
AUBERT ET MAROIS LTÉE.....	2 371.93	MORIN CLAUDE.....	45.00
		GRAND TOTAL.....	153 936.50

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

24 JUIN et 1^{er} JUILLET



Municipalité de
Saint-Raphaël

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
						
7	8	9	10	11	12	13
						
14	15	16	17	18	19	20
	 	 				
21	22	23	24	25	26	27
			Fête nationale du Québec 			
28	29	30	1	2	3	4
			FÊTE DU CANADA 			

LÉGENDE

- 
BIBLIOTHÈQUE OUVERTE
- 
COLLECTE DES DÉCHETS
- 
COLLECTE DU RECYCLAGE
- 
DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL
- 
SÉANCE DU CONSEIL
- 
COMITÉ CONSEIL EN URBANISME
- 
BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
- 
ÉCOCENTRE OUVERT
- 
VOTE PAR ANTICIPATION
- 
JOUR DU SCRUTIN
- 
SPECTACLE D'HUMOUR

Fête
nationale
du Québec

TERRAIN DES LOISIRS
104, RUE DU FOYER, SAINT-RAPHAËL

24 juin
2026

10h à 21h30

JOURNÉE FAMILIALE

PROGRAMMATION

10H À 20H : Jeux gonflables, zone bonbons et pop corn •
10H À 20H30 : Kiosque de crèmerie Ste-Catherine + kiosque de petits fruits •
11H À 18H30 : Foodtruck • **12H À 17H** : Jeux de société et livres sous le thème
du hockey (surprises aux participants) + kiosque de zoothérapie Protection
animale des Appalaches • **13H À 16H** : Danse country • **19H** : Mot du maire
soulignant quelques faits et l'anniversaire du 75^e de Guy Lafleur
19H À 21H : Spectacle musical • **21H30** : Feux d'artifice et clôture du site.

EXTRA

Un montage vidéo des parties de hockey et des photos de Guy Lafleur défilent
sur un écran géant soulignant son 75^e anniversaire.

Maquillage pour enfants.

ARGENT COMPTANT SEULEMENT • EN CAS DE PLUIE, LES ACTIVITÉS SONT ANNULÉES.

En partenariat avec :

Québec 



Municipalité de
Saint-Raphaël